

## DEFAILLANCES D'ENTREPRISES 1<sup>er</sup> trimestre 2006

G. ANO - C. DRIGNY- MERIEL

Au 1<sup>er</sup> trimestre 2006, en Ile-de-France, 2 315 défaillances d'entreprises ont fait l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales.

Le nombre de défaillances d'entreprises comptabilisé entre avril 2005 et mars 2006 est de 10 374 unités. Il diminue de 4,6 % par rapport aux quatre trimestres précédents d'avril 2004 à mars 2005. Sur la même période, la baisse du nombre de défaillances d'entreprises est moins importante en province (- 1,0 %).

Les effectifs d'entreprises en faillite diminuent particulièrement dans la construction, le commerce et les services aux entreprises (respectivement - 6,5 %, - 5,2 % et - 5,8 %).

En revanche, dans le secteur des services aux particuliers, le nombre d'entreprises en difficulté augmente (+ 2,9 %).

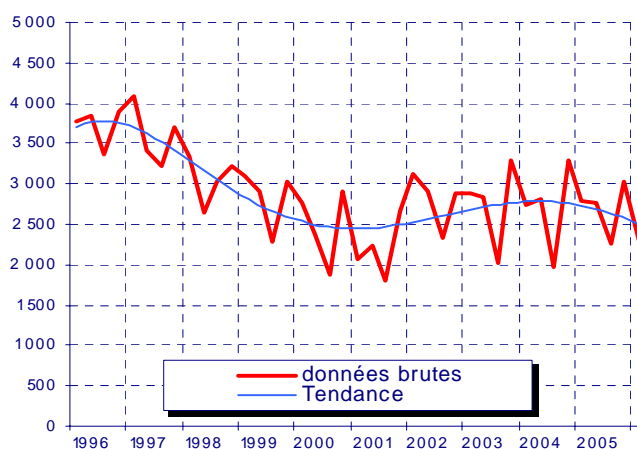
### Les chiffres clés

Défaillances d'entreprises	Données brutes	
	1er trim. 2006	Variation sur une année glissante (%) (1)
<b>Ile-de-France</b>	<b>2 315</b>	<b>-4,6</b>
Province	6 795	-1,0
France métropolitaine	9 110	-2,0

Source : BODACC

(1) : Evolution entre les 4 derniers trimestres et les 4 trimestres précédents

### Défaillances d'entreprises sur dix ans



Source : BODACC, champ : ensemble des activités hors éducation, santé, activités associatives

## Défaillances d'entreprises selon le secteur d'activité

données brutes

	2005				2006	Cumul sur un an (1)	Variation sur une année glissante (2)
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.		
<b>Ile-de-France</b> dont :	<b>2 794</b>	<b>2 759</b>	<b>2 270</b>	<b>3 030</b>	<b>2 315</b>	<b>10 374</b>	<b>-4,6</b>
Industrie (yc IAA)	275	269	246	291	229	1 035	-5,6
Construction	698	666	494	764	528	2 452	-6,5
Commerce	713	681	592	777	603	2 653	-5,2
Transports	151	134	126	154	130	544	-0,7
Immobiliers	76	64	72	91	67	294	-7,0
Services aux entreprises	576	583	470	576	496	2 125	-5,8
Services aux particuliers	305	362	270	377	262	1 271	2,9
dont : hôtels, cafés, restaurants	173	202	142	224	160	728	1,8
<b>Province</b>	<b>7 311</b>	<b>8 073</b>	<b>6 263</b>	<b>8 155</b>	<b>6 795</b>	<b>29 286</b>	<b>-1,0</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>10 105</b>	<b>10 832</b>	<b>8 533</b>	<b>11 185</b>	<b>9 110</b>	<b>39 660</b>	<b>-2,0</b>

Source : BODACC, champ : ensemble des activités hors éducation, santé, activités associatives

(1) : somme des 4 derniers trimestres

(2) : Evolution entre les 4 derniers trimestres et les quatre trimestres précédents

## Défaillances d'entreprises selon les départements

Données brutes

	2005				2006	Cumul sur un an (1)	Variation sur une année glissante (2)
	1er trim.	2ème trim.	3ème trim.	4ème trim.	1er trim.		
Paris	1 170	1 119	814	1 228	767	3 928	-9,7
Hauts-de-Seine	302	275	267	259	268	1 069	-9,3
Seine-Saint-Denis	341	343	316	454	327	1 440	4,7
Val-de-Marne	220	251	180	291	222	944	0,1
Seine-et-Marne	213	254	155	231	164	804	-7,2
Yvelines	181	203	161	188	190	742	2,9
Essonne	175	133	177	160	187	657	-4,1
Val-d'Oise	192	181	200	219	190	790	4,8
<b>Ile-de-France</b>	<b>2 794</b>	<b>2 759</b>	<b>2 270</b>	<b>3 030</b>	<b>2 315</b>	<b>10 374</b>	<b>-4,6</b>

Source : BODACC, champ : ensemble des activités hors éducation, santé, activités associatives

(1) : somme des 4 derniers trimestres

(2) : Evolution entre les 4 derniers trimestres et les quatre trimestres précédents

### METHODOLOGIE :

Les défaillances d'entreprises couvrent l'ensemble des jugements prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaires. Elles ne tiennent pas compte de l'issue de ces procédures.

La notion de défaillance est différente de celle, plus large de cessation qui correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Une cessation est consécutive à la mort « naturelle » d'une entreprise quand le chef d'entreprise prend l'initiative de cesser son activité.

Sources : les statistiques de défaillances proviennent du B.O.D.A.C.C. (Bulletin Officiel d'Annonces Civiles et Commerciales), qui publie tous les mois les jugements intervenus au cours des mois précédents. Des aléas techniques peuvent faire varier considérablement le volume des publications (vacances, grèves, rattrapages ...). Compte tenu du décalage entre la date du jugement et celle de la publication, il faut attendre environ six mois pour que la statistique à la date du jugement soit pratiquement définitive.

Champ des données : les séries couvrent l'ensemble des secteurs d'activités sauf ceux relatifs à l'agriculture, l'administration, le secteur financier, l'éducation, la santé et l'action sociale, les activités associatives.

Rédaction achevée le 8 juin 2006